

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 3 novembre à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 28 octobre 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

**Date de la convocation :** 28 octobre 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23 - 18 à compter du point 4.1 Exercice du droit de préférence

**Nombre de conseillers votants :** 27 - 21 à compter du point 4.1 Exercice du droit de préférence

**Présents :** Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Nadège COUSSEAU, Frédéric CLÉMENT, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Sylvie JACOB, François LEBON, Emmanuelle VEILLE, Dominique ALLAIRE, Nadine LEROYER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle CASSAGNES, Thierry GASNIER, Francis SIREAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Sébastien VOYARD a donné pouvoir à M. François LEBON

Mme Marie-Aude BOURDIN a donné pouvoir à Mme Emmanuelle VEILLE

Mme Moïsette REFRAY a donné pouvoir à M. Jean-Marc TRESSEL

Mme Laurence SOUILLET a donné pouvoir à M. Pascal PINARD

**Absents :** A compter du point 4.1 Exercice du droit de préférence, M. Pascal PINARD, M. Olivier LENOIR, Mme Bénédicte AUMASSON, M. Sébastien RICHOUX, et M. Claude GODIN se sont retirés de la séance.

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Secrétaire de séance :** Madame Sylvie JACOB est désignée pour remplir cette fonction.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020

## **1 – FINANCES**

- 1-1 DM 2 - Budget PRINCIPAL
- 1-2 Admissions en non-valeur - Budget PRINCIPAL
- 1-3 Collège privé Le Jouteux – Dotation mise à disposition des équipements sportifs

## **2 – AFFAIRES GENERALES**

- 2-1 Opposition au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme
- 2-2 Rapport d'Activité 2019 de la CCTOVAL
- 2-3 Salubrité publique – Convention à titre gracieux d'accueil d'animaux en sortie de fourrière
- 2-4 Salubrité publique – Convention de subvention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés
- 2-5 Salubrité publique – Avenant n°1 à la convention de lutte contre les espèces nuisibles en bordure de cours d'eau

## **3 – PERSONNEL MUNICIPAL**

- 3-1 Recensement – Création de postes d'agents recenseurs vacataires
- 3-2 Recensement – Désignation des coordonnateurs communaux
- 3-3 Adhésion au contrat de groupe du CDG37 – Contrats d'assurance statutaire et frais de gestion 2021/2024

## **4 – AFFAIRES FONCIERS**

- 4-1 Exercice du droit de préférence – Parcelles cadastrées section C n°21 et 22 sises La Croix Pellerin

- Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.
- Questions et informations diverses

Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Questions et informations diverses

Agenda

Tour de table

**Avant de commencer la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'ouvre avec une minute de silence, en hommage à Samuel PATY, enseignant assassiné le 16 octobre dernier par un terroriste.**

Monsieur Benoît BARANGER, a ensuite ouvert la séance à 19h38 et fait appel nominal. Il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

**Madame Sylvie JACOB** a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Monsieur Pascal PINARD, au nom de l'opposition, a ensuite demandé la parole et lu une déclaration, à l'issue de laquelle les cinq élus de l'opposition ont quitté la salle.

Monsieur Benoît BARANGER propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour en fin de séance : une motion de soutien aux commerces de proximité.

L'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

**Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :**

#### **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2020 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

**Appelé à se prononcer, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2020.

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**Monsieur le Maire propose de commencer la séance avec le point D004 AFFAIRES FONCIERES.**

L'assemblée approuve cette proposition.

#### **DELIBERATIONS**

#### **D004 –AFFAIRES FONCIERES**

#### **4.1 EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE - PARCELLES CADASTRÉES SECTION C N° 21 ET 22 SISES « LA CROIX PELLERIN »**

**Rapporteur :** Monsieur Benoît BARANGER, Maire

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle ci-dessous désignée, au prix global de **4 000 €** (quatre mille euros), frais d'acte notarié en sus.

Réf. cadastrale(s)	Adresse	Nature	Contenance	Propriétaire
C n° 21	La Croix Pellerin	Peupleraies et terre	43a 38ca	Cts VIOLETTE
C n° 22		Peupleraies	1ha 76a 40ca	
Total surface			2ha 19a 78ca	

**CHARGE** Madame Sylvie JACOB, conseillère municipale déléguée à la gestion foncière, de signer les documents et actes relatifs à cette acquisition ;

**IMPUTE** la dépense correspondante à l'article 2117 « terrains bois et forêts ».

**ANNEXES :**

- Plan de situation
- Plans des propriétés communales

- - Pour : 21  
 - - Contre : /  
 - - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**D001 –FINANCES****D2020\_100 BUDGET PRINCIPAL–DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur:** M. Jackie FORASTIER

**Section de fonctionnement:**

FONCTIONNEMENT DEPENSES	DECISION MODIFICATIVE	
	DIMINUTION DES DÉPENSES	AUGMENTATION DES DÉPENSES
Chapitre 65 : charges de gestion courantes – article 6541 Créances admises en non-valeur	409 €	
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante Article 6542 : créances éteintes		409 €
Chapitre 011 : charges à caractère général – article 6067 fournitures scolaires	500 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>909 €</b>	<b>409 €</b>

FONCTIONNEMENT RECETTE	DECISION MODIFICATIVE	
	DIMINUTION DES RECETTES	AUGMENTATION DES RECETTES
Chapitre 70 : produit des services – article 70878 remboursement de la CCTOVAL	500 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>500 €</b>	<b>0 €</b>

**Section d'investissement:**

INVESTISSEMENT	DECISION MODIFICATIVE	
	DIMINUTION DES DÉPENSES	AUGMENTATION DES DÉPENSES
Chapitre 022 : dépenses imprévues	1 752 €	
Opération 41121 : CCAS – réhabilitation du CCAS - article 2313 : Travaux de réhabilitation du CCAS		1 752 €
Opération 501 : moyens communs : article 21757	6 100 €	
Chapitre 16 – emprunt : article 1641 : capital des emprunts		100 €
Opération 502 : bureautique - informatique : article 2183 : matériel de bureau et informatique		1 000 €
Opération 401 : acquisitions foncières article 2138 autres constructions		6 000 €
Chapitre 022 –dépenses imprévues	2 500 €	
Opération 442 : équipements de voirie : article 2188 panneaux de signalisation		2 500 €
Opération 41120 – Eglise : article 2313 : restauration de la partie haute du cœur	4 400 €	
Opération 40 : acquisitions foncières : article 2117 : droit de préférence parcelles C21-22 « La Croix Pellerin »		4 400 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 752 €</b>	<b>15 752 €</b>

INVESTISSEMENT	DECISION MODIFICATIVE	
	DIMINUTION DES RECETTES	AUGMENTATION DES RECETTES
Opération 502 : bureautique – informatique : article 13151 : remboursement par la CCTOVAL		1 000
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>1 000 €</b>

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Principal, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

#### D2020-101 ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur: M. Jackie FORASTIER

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes suite à un effacement de la dette énumérées ci-dessous pour un montant total de 408.60 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4425980232 dressée par le comptable public.

#### Exercice 2018

N° TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
44/2018	24.75 €	Facturation restaurant scolaire janvier
244/2018	39.90 €	Facturation restaurant scolaire février
524/2018	22.80 €	Facturation restaurant scolaire mars
729/2018	37.05 €	Facturation restaurant scolaire avril
1049/2018	25.65 €	Facturation restaurant scolaire mai
1896/2018	34.20 €	Facturation restaurant scolaire septembre
2203/2018	2.40 €	Facturation restaurant scolaire novembre
2445/2018	8.10 €	Facturation restaurant scolaire décembre
<b>TOTAL</b>	<b>194.85 €</b>	

#### Exercice 2019

N° TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
177/2019	42.75 €	Facturation restaurant scolaire janvier
433/2019	22.80 €	Facturation restaurant scolaire février
723/2019	45.60 €	Facturation restaurant scolaire mars
984/2019	22.80 €	Facturation restaurant scolaire avril
1276/2019	37.05 €	Facturation restaurant scolaire mai
1517/2019	42.75 €	Facturation restaurant scolaire juin/juillet
<b>TOTAL</b>	<b>213.75 €</b>	

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65 - article 6542 : créances éteintes.

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes suite à poursuites sans effet énumérées ci-dessous pour un montant total de 150.70 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4545580232 dressée par le comptable public

**Exercice 2017**

N° TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
121/2017	132.55 €	Facturation restaurant scolaire mai
122/2017	18.15 €	Facturation restaurant scolaire juin/juillet
<b>TOTAL</b>	<b>150.70 €</b>	

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65 - article 6541 : créances admises en non-valeur.

**PRECISE** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget principal de la commune,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**D2020\_102 COLLEGE PRIVE LE JOUTEUX – DOTATION MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX**

**Rapporteur:** M. Jackie FORASTIER

**CONSIDERANT** qu'au titre de l'année 2019, les équipements utilisés par le collège Le Jouteux, étaient les suivants :

ÉQUIPEMENTS UTILISES	NOMBRE D'HEURES	COUT HORAIRE €	TOTAL €
PATINOIRE	34	51.83	1762.22
DOJO	57	3.05	173.85
STADE ANNEXE	207	3.81	788.67
LA VILLATTE	120	1.49	178.80
SALLE DES SAGETTES	55	2.26	124.30
<b>TOTAL €</b>			<b>3 027.84</b>

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la tarification horaire d'utilisation de ces équipements sportifs municipaux par le collège privé Le Jouteux,

**AUTORISE** le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de l'OGEC école privée Saint Germain – collège privé Le Jouteux pour la somme de 3 027.84 €,

**IMPUTE** le produit correspondant au budget de la commune - exercice 2020,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

- Pour : 21
- Contre : /
- Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**D002 –AFFAIRES GÉNÉRALES**

**D2020\_103 OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Rapporteur :** M. Benoît BARANGER, Maire

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

#### **D2020\_104 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE**

**Rapporteur :** M. Benoît BARANGER, Maire

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire ;

**PRECISE** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, après contrôle de légalité,

**ANNEXE :**

RA 2019

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

#### **D2020\_105 SALUBRITE PUBLIQUE – CONVENTION A TITRE GRACIEUX D'ACCUEIL D'ANIMAUX EN SORTIE DE FOURRIERE**

**Rapporteur :** M. Frédéric CLEMENT

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la réalisation d'une campagne de capture et de stérilisation des chats errants sur le territoire communal,

**APPROUVE** le projet de convention à titre gracieux d'accueil d'animaux en sortie de fourrière tel que ci annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**ANNEXE :**

Convention

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

#### **D2020\_106 SALUBRITE PUBLIQUE – CONVENTION DE SUBVENTION RELATIVE À LA CAPTURE, À L'IDENTIFICATION, À LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS NON-IDENTIFIÉS.**

**Rapporteur :** M. Frédéric CLEMENT

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux de Luynes, tel que ci annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**ANNEXE :**

Convention

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**D2020\_107 SALUBRITE PUBLIQUE – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE LUTTE CONTRE LES ESPECES NUISIBLES EN BORDURE DE COURS D'EAU**

**Rapporteur :** M. Frédéric CLEMENT

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention initiale de lutte contre les espèces nuisibles en bordure de cours d'eau, à passer entre la Commune de Bourgueil, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) et les piégeurs, portant son échéance au 31 décembre 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**ANNEXE :**

AVENANT 1

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**D003 –PERSONNEL MUNICIPAL**

**D2020\_108 RECENSEMENT : CREATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS VACATAIRES**

**Rapporteur :** M. Jean-Baptiste THOUET

**Le conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la création de 11 emplois d'agents recenseurs vacataires, pour la période du 4 janvier 2021 au 21 février 2021, pour la réalisation du recensement de la population au titre de l'année 2021.

**INSCRIT** les crédits nécessaires à l'article 6218 du budget primitif 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du dossier

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**D2020\_109 RECENSEMENT : DESIGNATION DES COORDONNATEURS COMMUNAUX**

**Rapporteur :** M. Jean-Baptiste THOUET

**Le conseil Municipal**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DESIGNE** Mme Annick MERCIER et M. Alexandre METIVIER comme coordonnateurs communaux ;



**DECIDE** que les coordonnateurs communaux pourront bénéficier des heures supplémentaires ou complémentaires effectuées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite du dossier

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

**D2020\_110 ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE - CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE ET FRAIS DE GESTION 2021/2024**

**Rapporteur :** M. Benoît BARANGER, Maire

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le centre de gestion d'Indre et Loire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

- ↓ **Compagnie d'assurance retenue :** CNP Assurances
- ↓ **Courtier Gestionnaire :** Sofaxis
- ↓ **Régime du contrat :** capitalisation
- ↓ **Gestion du contrat :** assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
- ↓ **Durée du contrat :** 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (possibilité de résiliation annuelle avec un préavis de 4 mois)
- ↓ **Conditions :**

**Capitalisation sans reprise des antécédents.**

<b>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</b>	
<b>Garanties</b>	<b>Taux</b>
Décès	0.15 %
Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) – Indemnités journalières et frais médicaux– franchise de 30 jours ferme par arrêt	3.28 %
Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	3.52 %
Maternité/paternité/adoption	0,30 %
<b>Total</b>	<b>7.25 %</b>

<b>Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public</b>	
<b>Garanties</b>	<b>Taux</b>
Accident de service et maladie imputable au service + maladie grave + maternité/paternité/adoption + accident non professionnel + maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt	1,15 %

**Assiette de cotisation : traitement indiciaire brut + NBI**

**PREND ACTE** que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre et Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultants et tout acte y afférent.

Le Maire a délégation pour résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

## **ANNEXE :**

Convention de groupe

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

## **D005 –VŒUX ET MOTIONS**

### **D2020\_111 MOTION DE SOUTIEN AUX COMMERCES DE PROXIMITE**

**Rapporteur :** M. Benoît BARANGER, Maire

**La France traverse une crise sans précédent, tant du point de vue sanitaire, économique que social.**

Le confinement annoncé par le Président de la République, à compter du vendredi 30 octobre, vient à nouveau mettre à mal l'économie nationale et met en difficulté plus particulièrement nos commerces de proximité. Face à l'annonce de la fermeture de certains commerces, jugés non essentiels, il apparaît aujourd'hui une iniquité notable et incomprise de nombreux commerçants, alors même qu'ils ont depuis plusieurs mois démontré leur capacité à mettre en place un protocole sanitaire strict. Cette pratique pourrait conduire à la fermeture définitive de nos commerces.

Pour rétablir un équilibre économique entre tous les commerçants, nous demandons qu'un traitement juste et équitable soit appliqué, notamment en permettant aux commerces de centre-ville de rester ouverts, particulièrement à l'approche des fêtes de Noël, période essentielle pour la réalisation de leur chiffre d'affaire et la pérennité de leur entreprise. Ces réouvertures ne seraient possibles, bien entendu, que dans le strict respect des gestes barrières et règles sanitaires.

Conscients de la gravité de la situation et de l'importance de l'épidémie, nous avons aussi à cœur de préserver la santé de nos concitoyens. Aujourd'hui, bien que certains territoires soient moins impactés, il appartient à tous, au nom de la solidarité nationale de veiller au respect et à l'application des mesures de distanciation et des gestes barrières.

Plus que jamais nous devons faire front et ne pas céder à l'individualisme pour endiguer cette épidémie et permettre à notre pays de se relever.

Aussi, nous demandons solennellement au gouvernement des mesures afin de permettre la réouverture des magasins et services de proximité dans un cadre sanitaire strict.

**Au vu de ces éléments,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE** la motion de soutien aux commerces de proximité, telle que ci-dessus,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente motion.
- CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Madame la Préfète, les Parlementaires d'Indre et Loire, Monsieur le Président de l'Association des Maires de France, Monsieur le Président de l'Association des Maires d'Indre et Loire et Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

- - Pour : 21
- - Contre : /
- - Abstention : /

**Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 21 voix.**

## **DECISIONS**

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

### **DM2020\_19 Budget de la commune – Réalisation d'un prêt pour le financement de l'achat de 2 parcelles de terre Parcelles section E n° 970 et 1398 d'une superficie totale de 00ha28a21ca**

Pour financer cet investissement, il y a lieu de recourir à un emprunt de 77 300,00 euros sur une durée de 20 ans, à taux fixe de 0.57%.

### **DM2020\_30 Renouvellement de la concession funéraire n°1363**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

### **DM2020\_31 Renouvellement de la concession funéraire n°1047**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

### **DM2020\_32 Attribution de la concession funéraire n°2063 – Case au columbarium**

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 397,00 euros.

### **DM2020\_33 Attribution de la concession funéraire n°2064**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

### **DM2020\_39 Attribution de la concession funéraire n°2061**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

### **DM2020\_43 Renouvellement de la concession funéraire n°1007**

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

### **DM2020\_44 Attribution de la concession funéraire n°1526 – Double caveau**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 947,00 euros.

### **DM2020\_45 Renouvellement de la concession funéraire n°1366**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

### **DM2020\_46 Attribution de la concession funéraire n°2062 – Case au columbarium**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 397,00 euros.

### **DM2020\_47 Renouvellement de la concession funéraire n°277**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

### **DM2020\_48 Renouvellement de la concession funéraire n°275**

Pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 197,00 euros.

### **DM2020\_50 Renouvellement de la concession funéraire n°1362**

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

### **DM2020\_51 Renouvellement de la concession funéraire n°970**

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

### **DM2020\_52 Renouvellement de la concession funéraire n°971**

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

**DM2020\_53 Renouvellement de la concession funéraire n°944**

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

**DM2020\_54 Renouvellement de la concession funéraire n°1786**

Pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 102,00 euros.

**DM2020\_63 Appel à projets « Sobriété énergétique » : Bâtiment camping municipal**

Demande de subvention au SIEIL à hauteur de 40%, soit 12 771,92 euros, sur un montant total de travaux de 31 929.80 euros.

**DM2020\_65 Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes – Etablissement Français du Sang – Année 2021**

**DM2020\_67 Ecole de musique municipale Rossignole – Achat de livres de formation musicale**

La collectivité achète des livres de formation musicale à destination des élèves fréquentant la structure, en lieu et place de l'Ecole de musique Rossignol.

Les élèves ayant choisi de commander auprès de l'école de musique les livres de formation musicale devront s'acquitter du remboursement du coût d'achat du livre

Un mandat de paiement pour l'achat des livres sera émis par la commune à l'article 6067 « fournitures scolaires ».

Un titre de recettes sera émis par la commune à chaque famille pour le remboursement des livres à l'article 70878 « autres produits – remboursement de frais par d'autres redevables ».

**DM2020\_70 Bail professionnel – Cabinet dentaire 6 rue Victor Hugo**

Bail d'une durée de 6 ans à compter du 21 octobre 2020.

Loyer annuel de 4 800,00 euros

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**AGENDA**

OBJET	DATE/HORAIRE	LIEU
Conseil municipal	15/12/2020 à 19h30	Salle des fêtes de Bourgueil

**TOUR DE TABLE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24

Fait à Bourgueil, le 10 novembre 2020

Le Maire,

**Benoît BARANGER**

Compte rendu sommaire

Affiché le :